

CARRIERE RMG DE CHAPELLE-D'HUIN ET DE SOMBACOUR (25)

**LIEUX-DITS « Malfuchaux », « Au Planet
» ET « Pre Faisan »**

- Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive sur la commune de Chevigney-lès-Vercel (Rubrique 2510)
- Exploitation d'une installation de traitement des matériaux (Rubrique 2515)
- Exploitation d'une station de transit de produits minéraux non dangereux inertes (Rubrique 2517)

Demande d'examen au Cas-par-Cas

Perception visuelle de la carrière dans son
environnement proche et
dans son paysage lointain



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60



Pour le compte de :

RMG

Lieu dit sur L'Arthe
Route de Pointvillers
25440 PESSANS



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Paul VANÇON	<i>Ingénieur Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier de Cas-par-Cas
Arthur BOURON	<i>Technicien – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2023</i>	Visite de site et réalisation des prises de vues et figures

VUES DEPUIS LE SITE DU PROJET

Depuis le carreau de la carrière, située en contrebas du terrain naturel, le regard vient buter sur les éléments de l'exploitation (fronts de taille, merlons, stocks de déchets inertes). Ainsi, aucune visibilité n'est permise vers l'extérieur.

Depuis les chemins périphériques de l'exploitation ou depuis l'emprise d'extension envisagée :

- Aucune visibilité n'est permise vers le Nord et le Nord-Est à cause des boisements environnants. Le bassin visuel ne pourra s'étendre au-delà des limites de site.
- Des visibilitées peu étendues sont permises vers l'Est et le Sud-Est de la carrière, depuis le chemin périphérique de l'emprise autorisée. Le bassin visuel englobe un terrain voisin récemment défriché ainsi qu'un tronçon d'environ 200 m de la route départementale D48. Le champ de vision est rapidement bloqué par les arbres, à une distance maximale d'environ 200 m des limites de la carrière.
- Des visibilitées plus éloignées sont permises vers le Sud-Est, le Sud et l'Ouest, en particulier depuis la zone la plus élevée de l'exploitation, située au Nord-Est de la carrière. Le champ de vision passe outre les merlons végétalisés qui entourent le site. Il est ainsi possible d'observer une « bande » de terrains s'étendant du Sud-Est à l'Ouest du site, à une distance comprise entre 1,1 et 1,8 km de la carrière (les terrains plus proches sont occultés par la topographie du secteur et les merlons végétalisés). Ce « sous-bassin » est majoritairement couvert de boisements sans réelle sensibilité, à deux exceptions près : il est possible d'observer un tronçon de la route de Pontarlier (RD72) vers le Sud, et un groupe d'habitations du lieu-dit « Le Souillot » vers l'Ouest.
- Une échappée visuelle permet une vue lointaine sur un relief à l'Ouest (le Rouchaud), à plus de 6 km de l'exploitation. Il s'agit de l'élément le plus lointain repéré depuis la carrière.

La configuration du site et les écrans visuels périphériques limitent considérablement les possibilités de percevoir la carrière depuis l'extérieur., ainsi que l'emprise d'extension envisagée.

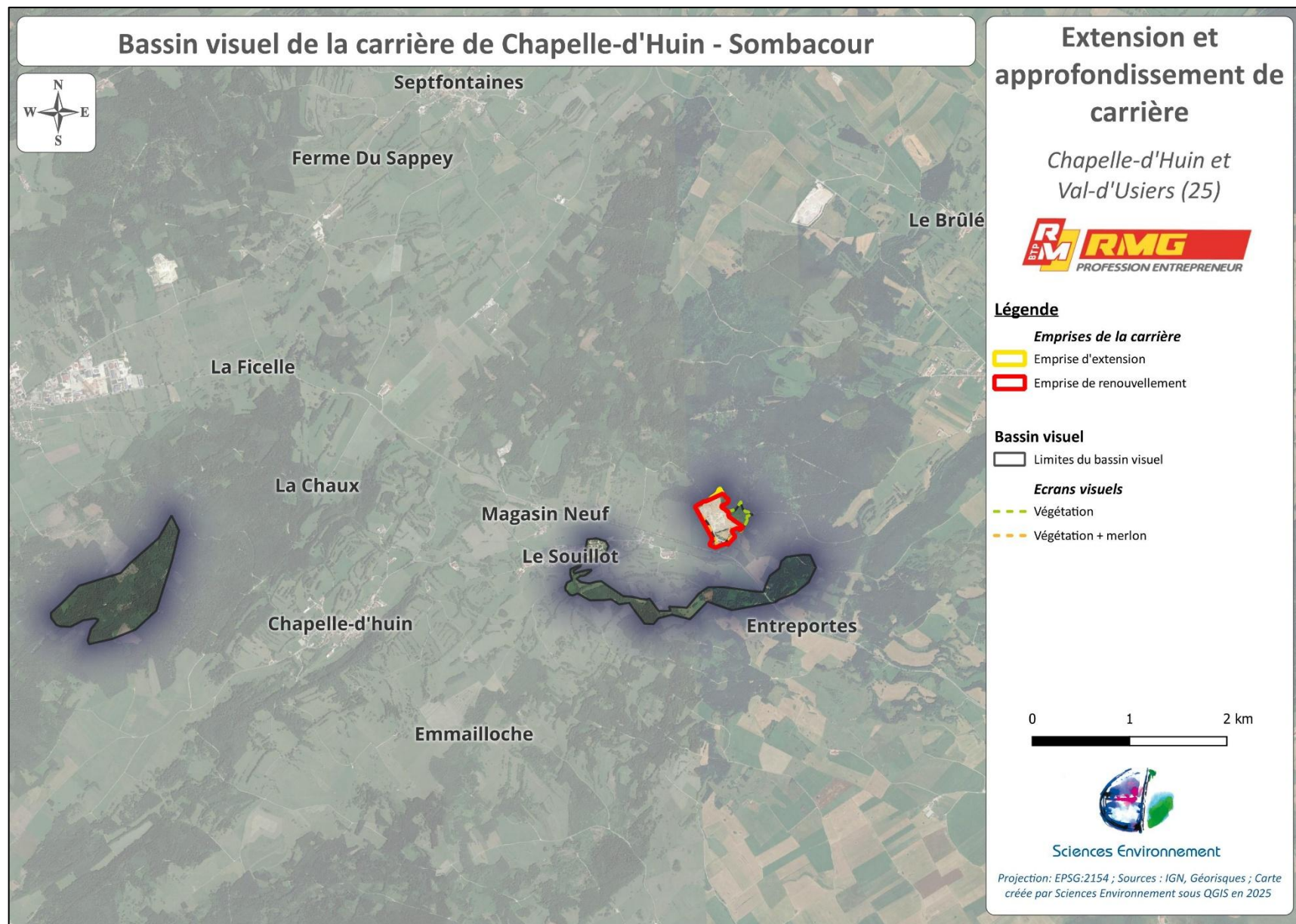


Figure 1 : Bassin visuel de la carrière de Chapelle-d'Huin – Sombacour

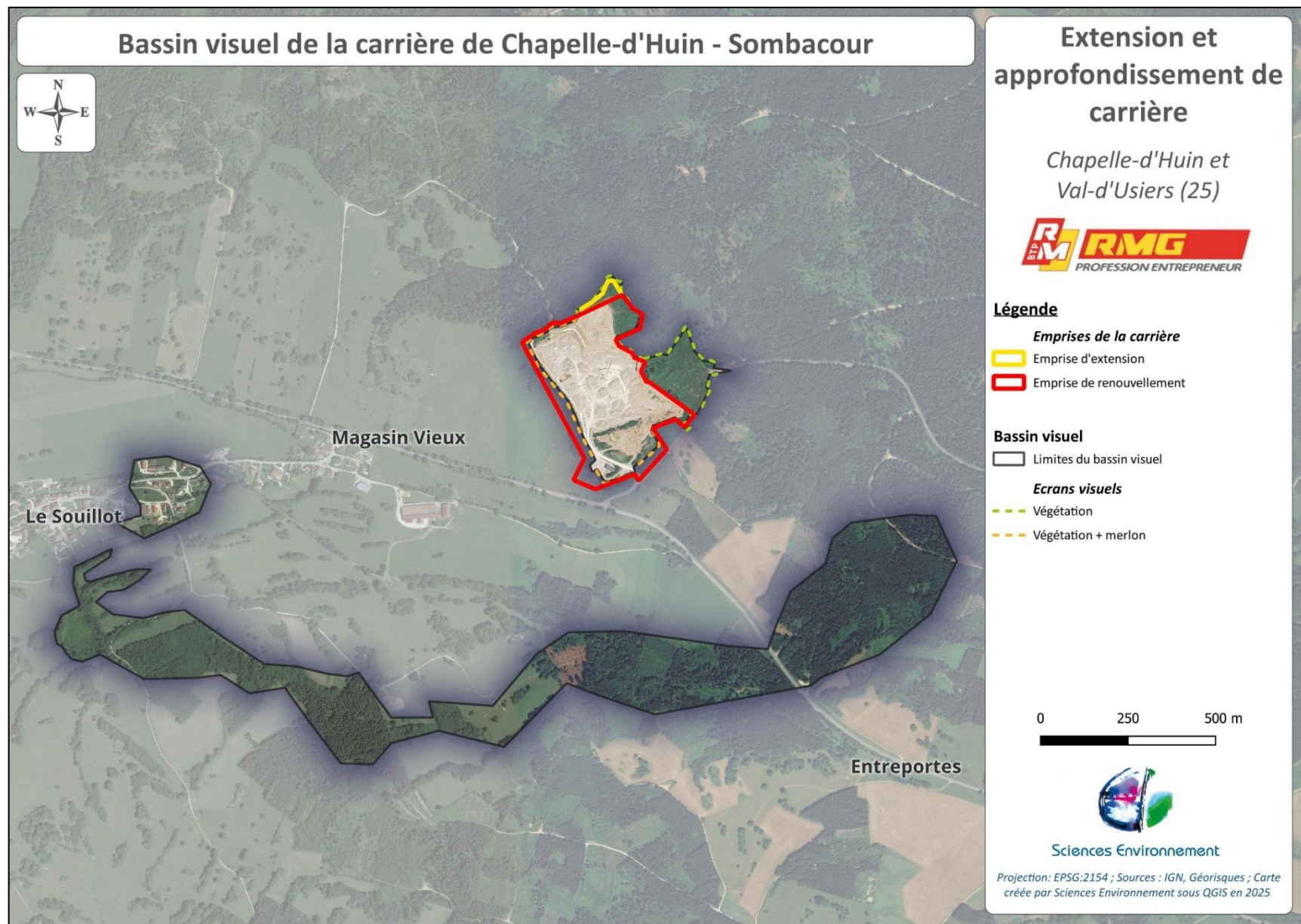


Figure 2 : Bassin visuel de la carrière de Chapelle-d'Huin – Sombacour - Zoom

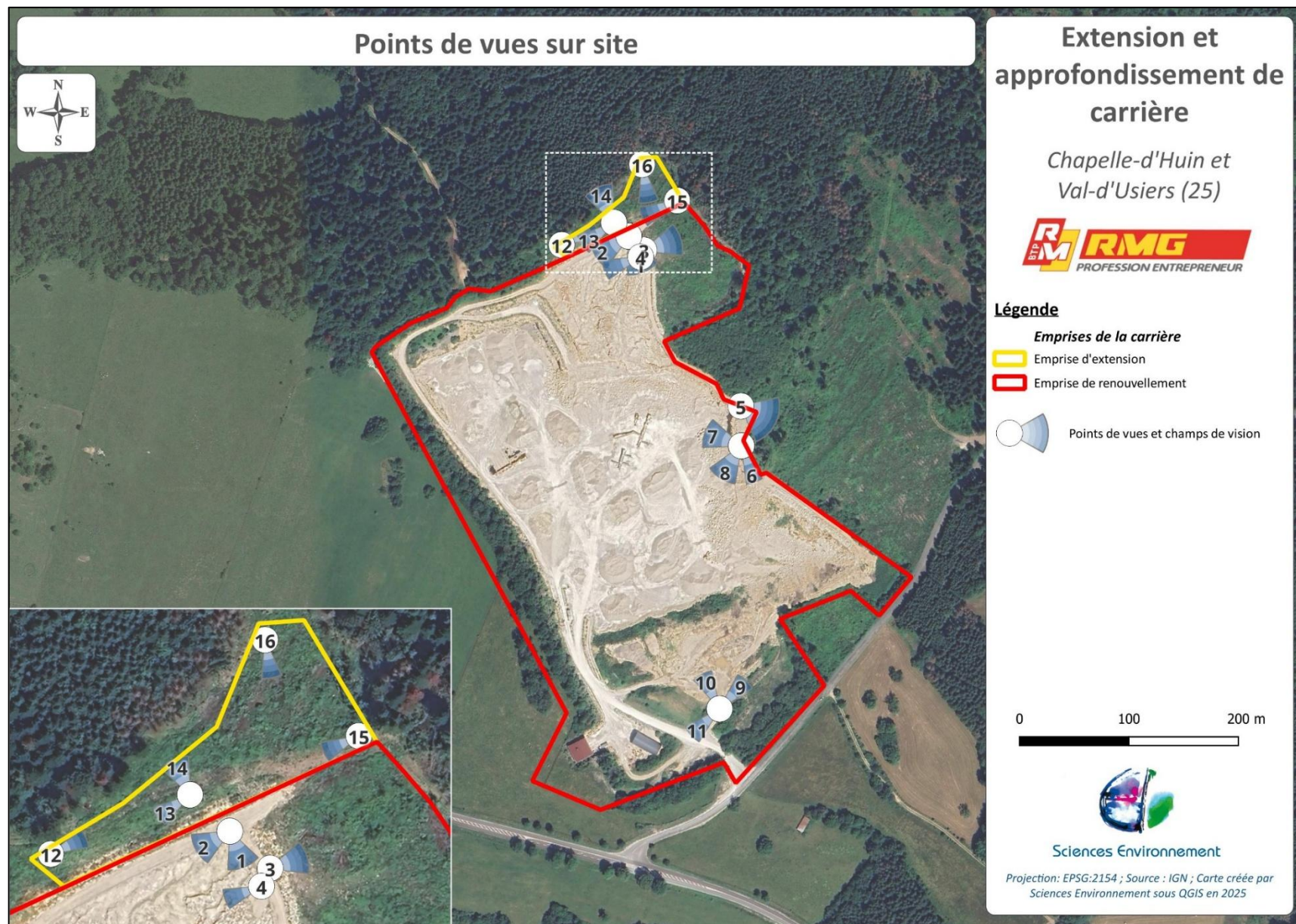


Figure 3 : Localisation des observations depuis le site du projet (Les planches photographiques sont présentées en figures Figure 2, 4, 5, 6)



Figure 4 : Prises de vues panoramiques depuis le site du projet - Planche n°1 (Les points sont localisés en Figure 3)



Figure 5 : Prises de vues panoramiques depuis le site du projet - Planche n°2 (Les points sont localisés en Figure 3)

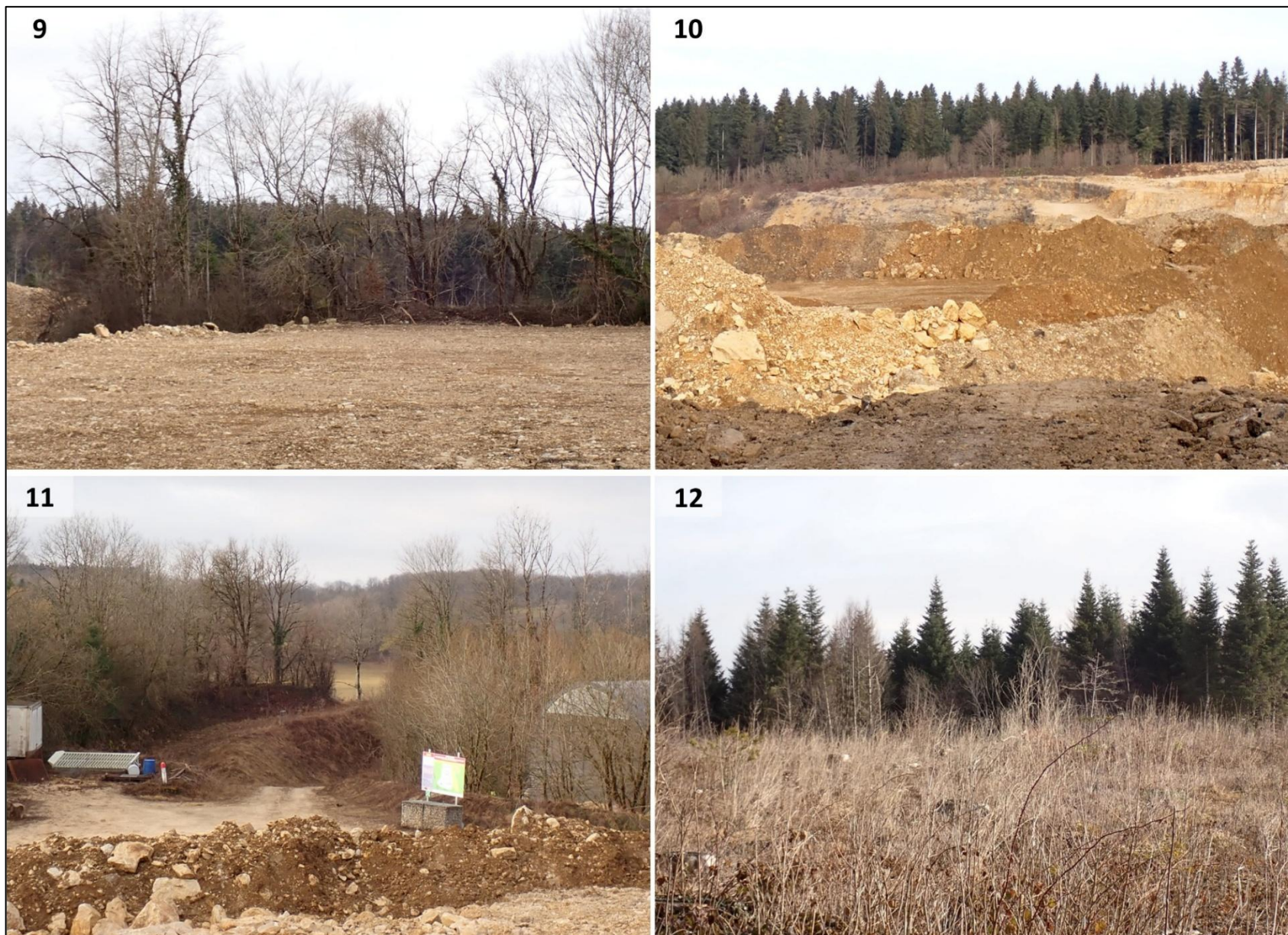


Figure 6 : Prises de vues panoramiques depuis le site du projet - Planche n°3 (Les points sont localisés en Figure 3)



Figure 7 : Prises de vues panoramiques depuis le site du projet - Planche n°4 (Les points sont localisés en Figure 3)

PERCEPTION VISUELLE DU PROJET

La sous-unité dite du « Plateau de Frasné » est caractérisée par un modelé topographique non uniformément plat qui ondule calmement. Les phénomènes karstiques assèchent l'ensemble de cette sous-unité. A l'échelle de la sous-unité, les prairies et les pâtures l'emportent sur la forêt qui se segmente en un semis de bosquets entre lesquels les formations buissonnantes tendent à s'installer. Il en résulte des ruptures qui déterminent un paysage moins ouvert que ne le laisseraient penser la part des formations végétales basses dans l'occupation du sol.

Une modélisation de la perception visuelle potentielle du site d'étude a été réalisée à partir de données issues des bases de données CORINE LAND COVER 2018® et BD ALTI® fournie par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) (Figure 61). Cette modélisation consiste à définir le niveau de perception du site d'étude dans son environnement après la prise en compte des caractéristiques topographiques du secteur via un modèle numérique de terrain (MNT) et des potentielles « barrières visuelles » limitant sa visibilité (zones végétalisées). Cette approche permet d'obtenir un aperçu de l'impact visuel de l'activité concernée. Notons toutefois que cette modélisation reste majorante pour le projet car ne pouvant prendre en compte la totalité des barrières visuelles du secteur (boisements de petites surfaces, bâti, certains reliefs anthropiques...) ainsi que la diminution de sa visibilité avec la distance. En résulte ainsi une simulation des zones potentielles à partir desquelles le site d'étude serait visible. De plus, en l'absence de données fiables quant à la hauteur des boisements considérés, une hauteur de 10 mètres leur est attribuée.

La lecture de la modélisation se fait en prenant compte d'une part les zones de visibilité, et d'autre part le niveau d'intensité de la perception visuelle. Ainsi, bien que la visibilité de la carrière soit donnée sur un périmètre modélisé, l'intensité de sa perception permet de nuancer l'impact sur le paysage. Ici, l'intensité de la perception du site se fait selon un pourcentage de surfaces visibles.

Dans le cas du projet d'extension et de renouvellement de la carrière de Chapelle-d'Huin - Sombacour, une modélisation a été effectuée. La carte résultante est présentée en **Figure 8**.

La modélisation identifie des zones de visibilité à l'Ouest, au Nord et à l'Est de la carrière.

Les zones prédites à l'Ouest s'étendent de la carrière au Bois de la Chapelle, au-delà du bourg de Chapelle-d'Huin. Ces zones, discontinues, sont essentiellement situées sur les coteaux orientés vers le Nord, le Sud ou le Sud-Est, tandis que les fonds de vallées et les coteaux « opposés » sont plus épargnés. Dans ce secteur, les enjeux concerneraient essentiellement l'habitat et le cadre de vie, des visibilité étant surtout attendues au niveau du centre du hameau « Les Souillots », du lieu-dit « Magasin Neuf » et de certaines résidences du bourg de Chapelle-d'Huin. Au Sud-Est, des zones de visibilité restreintes mais ponctuellement importantes sont prédites au niveau de la route D72.

Du Nord-Ouest au Sud-Est, les zones de visibilité sont plus éloignées et situées sur des coteaux ou des plateaux orientés vers le site. La topographie et la présence d'un massif boisé au voisinage immédiat de la carrière empêche toute visibilité depuis les secteurs non surélevés entre Septfontaines, Evillers et Val-d'Usiers. Les enjeux sont multiples :

- **Habitat et le cadre de vie** : Des zones de visibilité les plus importantes sont prédites à Pissenavache et sur une grande partie de Val-d'Usiers (en particulier au niveau des habitations situées à flanc de coteau). Dans une moindre mesure, la modélisation prévoit aussi des zones de visibilité à Evillers et à Septfontaines ;
- **Patrimoine** : Des visibilité limitées sont prédites au niveau des monuments situés dans l'ancienne commune de Goux-les-Usiers (Nord-Est de Val-d'Usiers).
- **Axes de communication** : Plusieurs tronçons de voies départementales seraient susceptibles d'offrir des points de vue sur la carrière. Le plus favorable à une telle observation est une section de route départementale D6 située au Sud de Pissenavache. D'autres axes sont concernés dans une moindre mesure (D48 et D259 à Val-d'Usiers, D6 et D41 à Evillers, D41 au lieu-dit « La Damette »).
- **Itinéraires de randonnée** : Le sentier de Grande Randonnée (GR 145), seul itinéraire majeur du secteur d'étude, est ponctuellement concerné. Les deux secteurs concernés sont situés à l'Est de la commune d'Ouhans et au Nord-Est de la commune de Septfontaines.

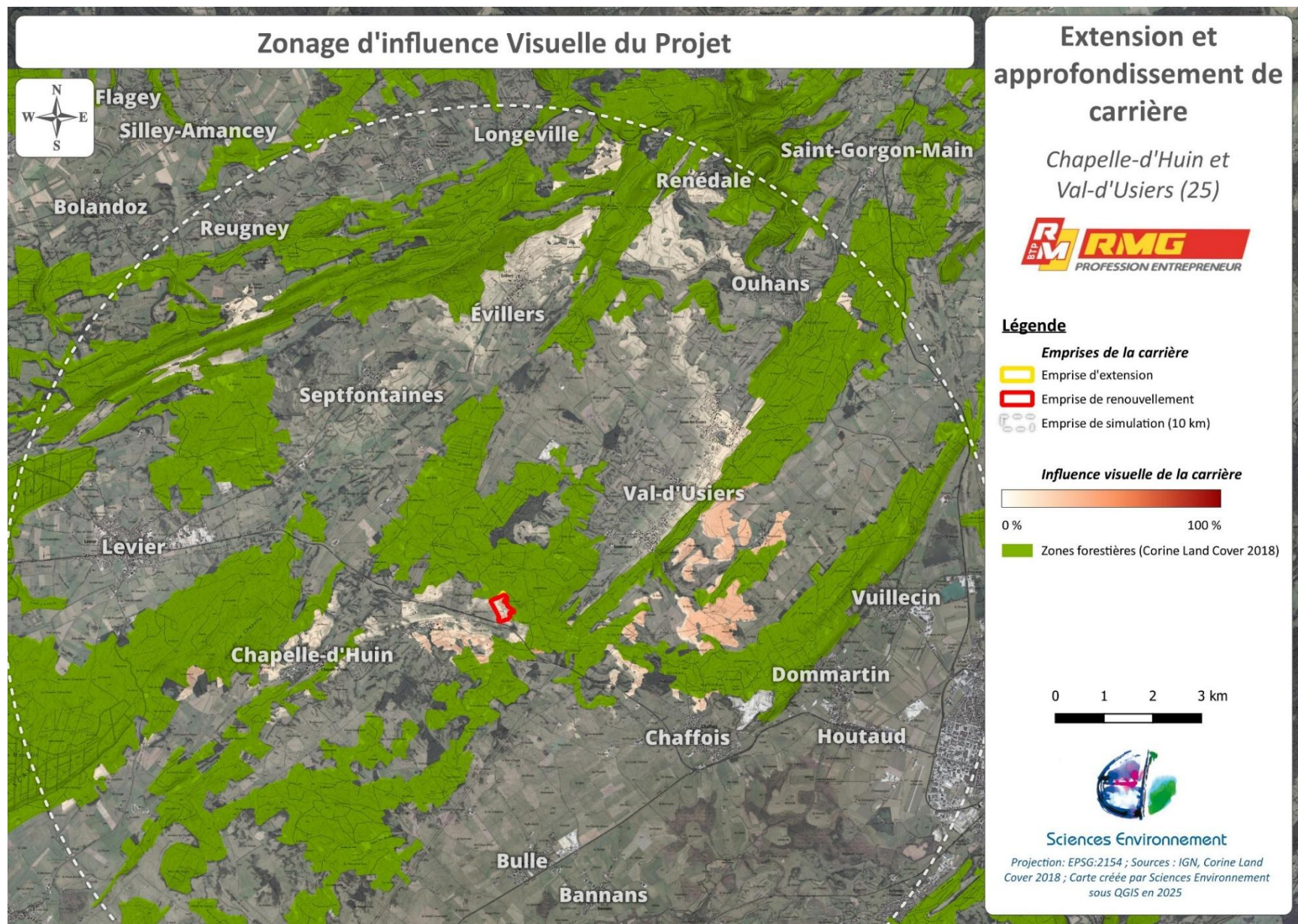


Figure 8 : Zonage d'influence visuelle du projet

Etudes de terrain

Les études paysagères sur le terrain permettent d'affiner les zonages de visibilité théoriques simulés précédemment.

Dans le cas de la carrière de Chapelle-d'Huin – Sombacour, seules trois zones de visibilité ont été identifiées, en accord avec l'analyse du bassin visuel présentée en partie Erreur ! Source du renvoi introuvable. du présent chapitre :

- La partie centrale du lieu-dit « Les Souillots », d'où le sommet du front de taille Nord-Est de l'exploitation est visible depuis certaines habitations situées le long de la rue de Pontarlier, de la rue des Prés et de la rue des Tilleuls (points de vues 17 à 20). Elle est occultée par la topographie et son merlon boisé périphérique. Notons que les résidences situées à des altitudes moindres (au nord de la rue de Pontarlier ou plus vers l'Est, en se rapprochant de la carrière), le regard bute sur le merlon végétalisé qui longe la bordure Ouest du site. L'exploitation elle-même n'est ainsi plus visible (points de vues 21 et 22).
- Un tronçon d'environ 200 m de la route départementale D72, à environ 400 m au Sud-Est de la carrière. Une vue partielle, lointaine et temporaire est permise sur le chemin périphérique, le front de taille Nord-Est de la carrière et le merlon séparant l'emprise autorisée de l'extension, en circulant de Pontarlier vers Levier. La carrière n'est que légèrement décalée par rapport à l'axe d'évolution de l'observateur (point de vue 25).
- Un tronçon d'environ 300 m de route départementale D48, situé immédiatement au Sud-Est de l'emprise autorisée, qui offre une vue rapprochée sur une grande partie du site, incluant les fronts de taille actuel (Nord-Est) et ancien (Ouest), ainsi que son carreau actuel (point de vue 26). Notons que cette visibilité est permise par le défrichement d'une parcelle forestière voisine.

La zone d'extension sollicitée, au Nord-Est de l'emprise actuellement autorisée, ne sera pas perceptible depuis le bourg « Le Souillot », car totalement occultée par la forêt qui joue le rôle d'écran visuel. Elle sera également en majeure partie cachée par la végétation pour les usagers des routes départementales D72 et D48.

L'ensemble des autres zones de visibilité mises en avant par la modélisation ont été infirmées par l'étude de terrain : la carrière n'est pas perceptible depuis les secteurs situés à l'Est, au Nord ou au Nord-Ouest, ainsi qu'à l'Ouest, au-delà du bourg « Le Souillot ».

Conclusions sur les impacts visuels du projet

Pour résumer, l'impact visuel de la carrière est et demeurera très limité. L'étude de terrain a permis d'identifier trois zones à enjeux (bourg « Le Souillot » et deux tronçons limités des routes départementales D48 et D72), d'où l'exploitation est d'ores-et-déjà visible. En revanche la configuration des lieux (notamment la végétation périphérique) rend l'emprise d'extension quasiment imperceptible depuis ces trois secteurs.

La sensibilité la plus significative concerne un tronçon de route départementale, d'où l'exploitation actuelle est largement visible.

A l'inverse, elle n'est que partiellement perceptible depuis le bourg « Le Souillot » et depuis la route D72 (et temporairement pour cette dernière).

Enfin, boisements et la topographie du secteur d'étude rendent impossible toute perception de la carrière dans le paysage depuis les lieux situés à l'Est, au Nord et à l'Ouest au-delà du bourg « Le Souillot ».

L'impact du renouvellement et de l'extension de la carrière sur le paysage est donc négligeable.

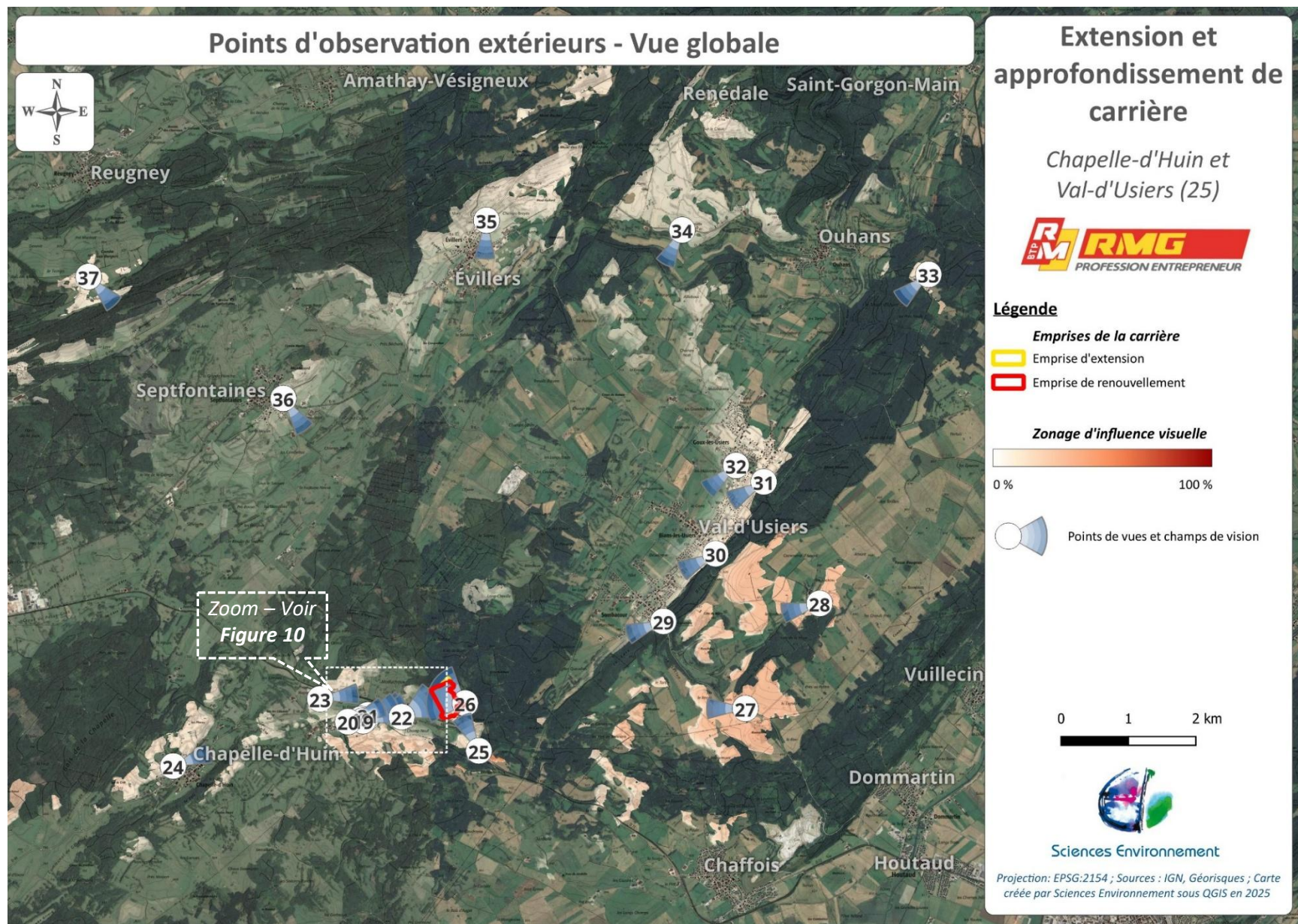


Figure 9 : Points d'observations extérieurs – Vue globale du secteur d'étude

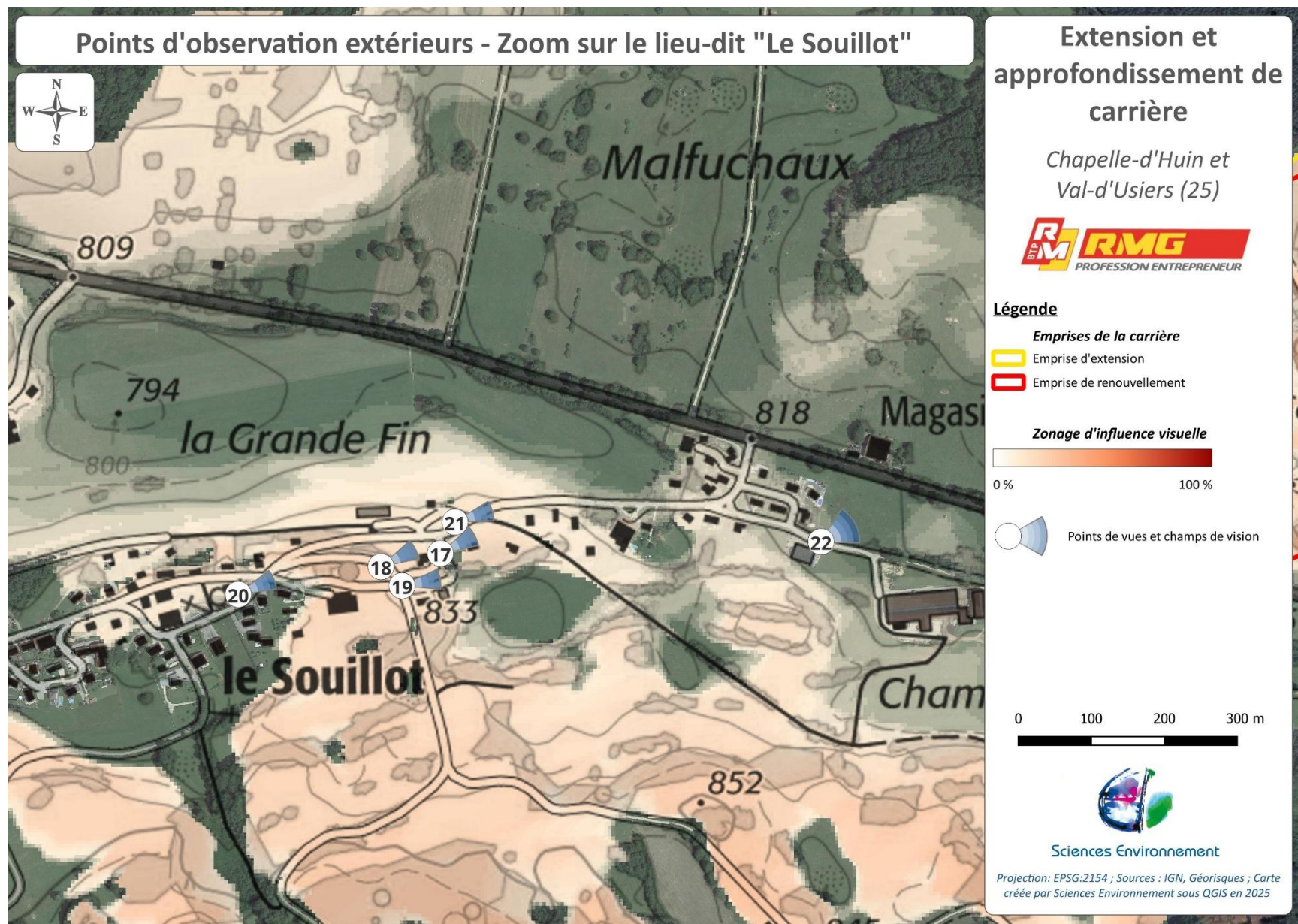


Figure 10 : Points d'observations extérieurs – Zoom sur le bourg « Le Souillot »

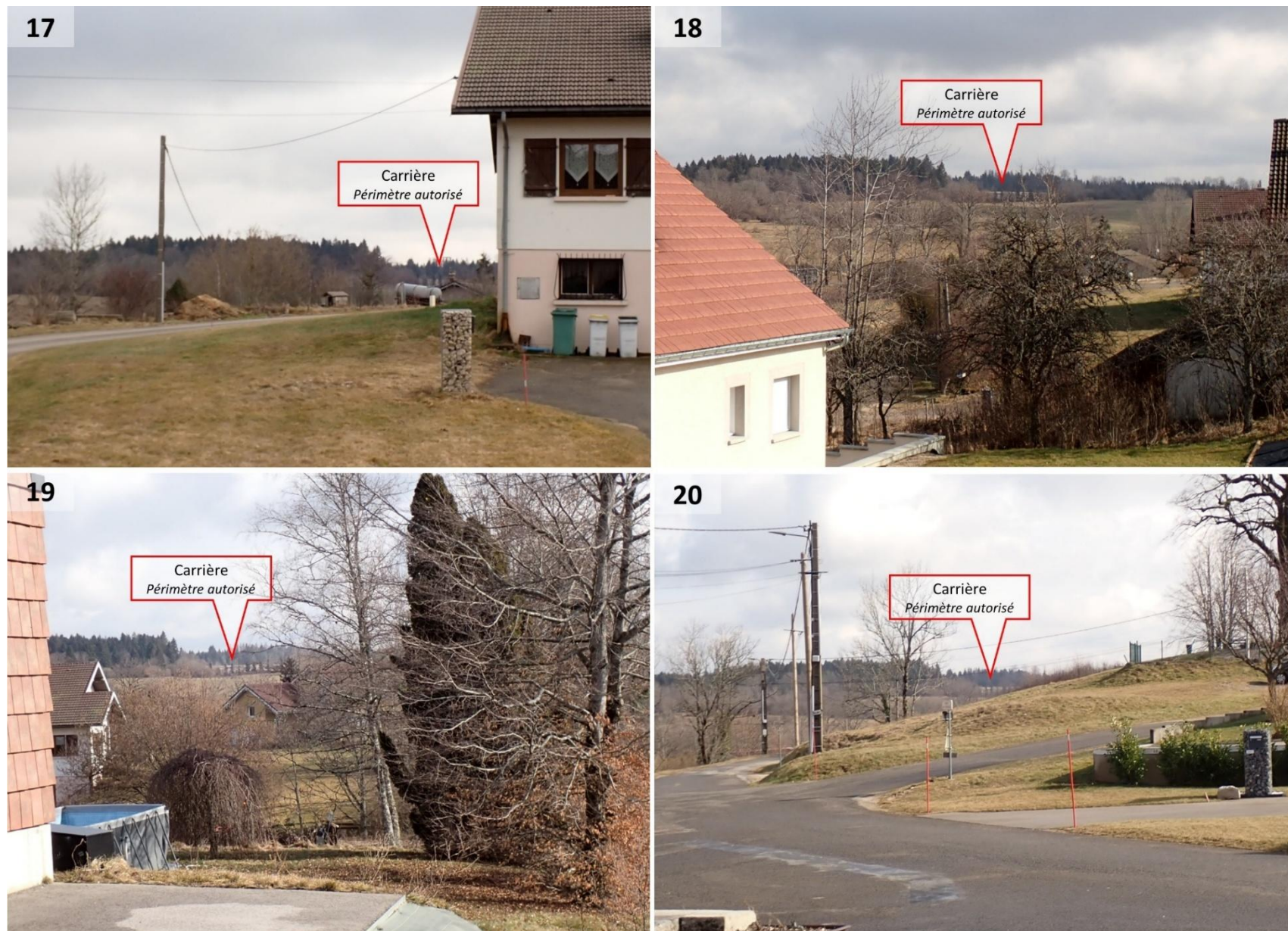


Figure 11 : Prises de vues vers la carrière depuis l'extérieur - Planche n°1 (Les points d'observation sont localisés en figures 9 et 10)



Figure 12 : Prises de vues vers la carrière depuis l'extérieur - Planche n°2 (Les points d'observation sont localisés en figures 9 et 10)

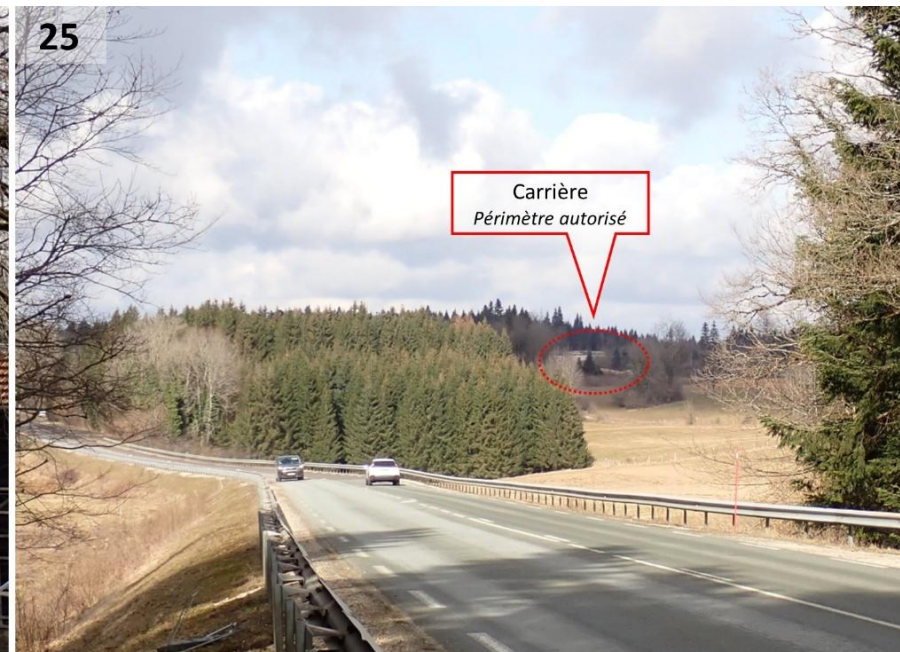


Figure 13 : Prises de vues vers la carrière depuis l'extérieur - Planche n°3 (Les points d'observation sont localisés en figure 9)

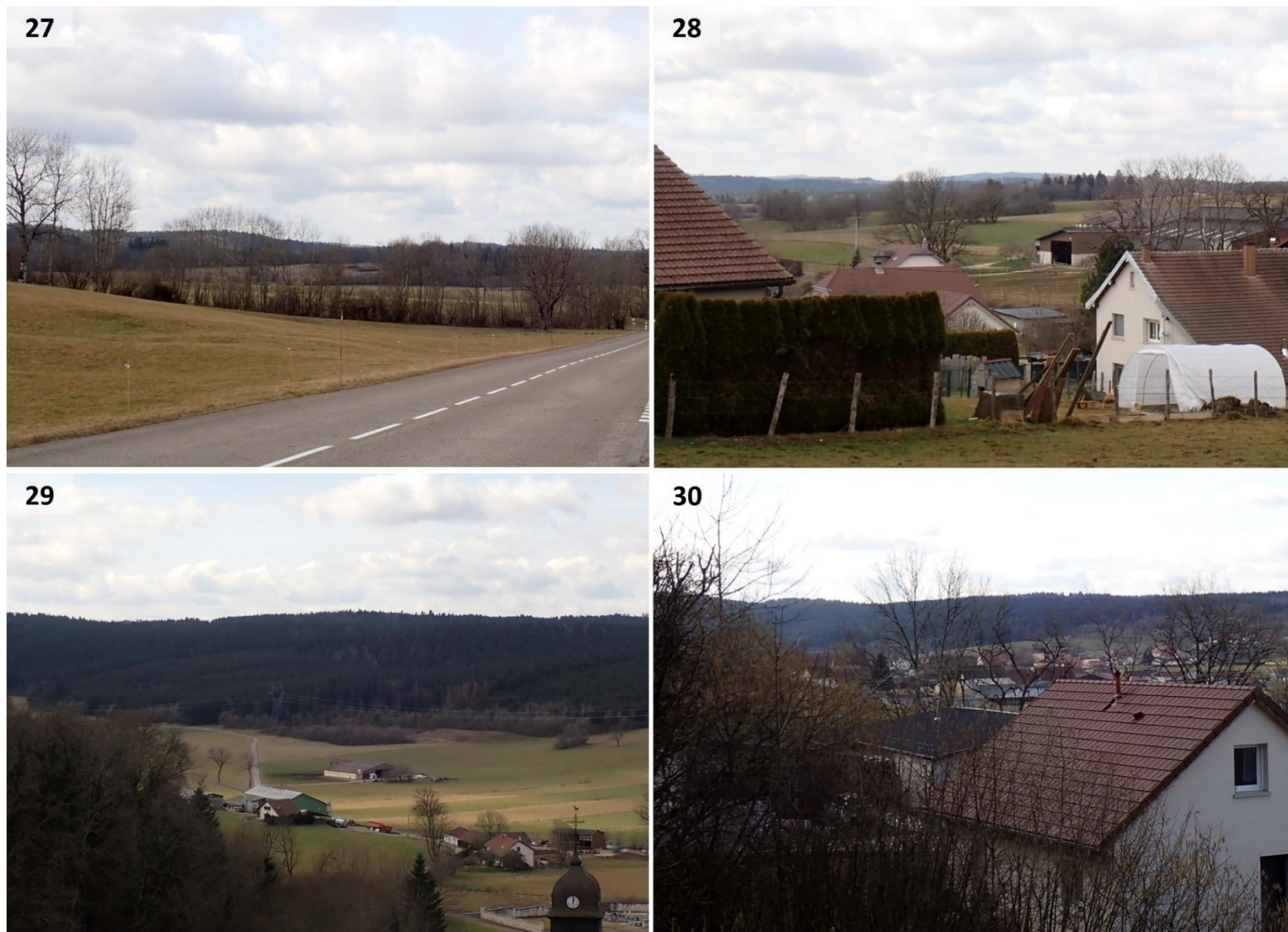


Figure 14 : Prises de vues vers la carrière depuis l'extérieur - Planche n°4 (Les points d'observation sont localisés en figure 9)



Figure 15 : Prises de vues vers la carrière depuis l'extérieur - Planche n°2 (Les points d'observation sont localisés en figure 9)



Figure 16 : Prises de vues vers la carrière depuis l'extérieur - Planche n°2 (Les points d'observation sont localisés en figure 9)